

**VILLE DE THÔNEX**Service de la Police municipale

Guichet communal Av. Tronchet 13A CH – 1226 Thônex T 022 869 39 02 police@thonex.ch

## Demande d'autorisation simplifiée de pose de panneau de chantier, à vendre ou à louer

**Législation applicable :** F 3 20 – F 3 20.01 – F 3 20.03 Nature du procédé de réclame : Panneau à vendre (art. 24 LPR) Panneau à louer (art. 24 LPR) La surface du procédé de réclame ayant trait à la location ou à la vente ne peut pas excéder 2m². Panneau de chantier (art. 20 LPR) La surface maximale d'un panneau de chantier est de 20m². Les deux tiers au moins du panneau sont consacrés aux informations sur le chantier, soit le type et la description des travaux effectués, un dessin, le nom du propriétaire, le nom et l'activité des entreprises et mandataires œuvrant sur le chantier. La surface restante peut être consacrée à des informations ayant trait à la location et/ou à la vente de la construction. Filet ou bâche de chantier (art. 20 LPR) Adresse du lieu de pose : Adresse exacte: Coordonnées de l'utilisateur : Raison sociale au RC \_\_\_\_\_ Nom du contact \_\_\_\_\_ Adresse Téléphone \_\_\_\_\_ mail \_\_\_\_\_ mail \_\_\_\_\_ Coordonnées pour la facturation : Raison sociale au RC Nom et prénom \_\_\_\_\_ Pièces à joindre obligatoirement : ✓ Photomontage / Photo ✓ Descriptif détaillé, dimensions, couleurs et texte du procédé de réclame Signature Timbre et signature obligatoires Thônex, le \_\_\_\_\_